

## RÉPERTOIRE INSTITUTIONNEL DES BOURSES D'ÉTUDES ÉTUDES UNIVERSITAIRES HORS UQAM

Si vous déclarez des études universitaires hors UQAM dans votre profil, vous devrez joindre les relevés de notes correspondants, un document par programme ou études déclarées.

Le document doit être :

- Un relevé de notes officiel;
- Complet et comporter toutes les pages du relevé de notes ou, s'il y a lieu, inclure tous les relevés de notes pour un même programme d'études ou diplôme déclaré;
- Accompagné, si possible, de la légende de notation utilisée par l'établissement d'enseignement concerné : seulement si le système de notation n'est pas sur 4.3 (ou est différent de l'UQAM);
- D'une taille maximale de cinq méga-octets (5 Mo). (*Aide pour la numérisation ou la réduction de taille des documents, consultez notre complément d'information [Documents numériques](#).*)

Aucun autre document ne sera accepté. À titre d'exemple, les documents suivants seront invalidés : relevé de notes d'études collégiales, copie de diplôme, *Évaluation comparative des études effectuées hors Québec* ainsi que tout document jugé incomplet par le Bureau de l'admission de l'UQAM.

Également, si vous avez fait un échange à l'étranger dans le cadre de vos études à l'UQAM et que les résultats apparaissent dans votre relevé de notes de l'UQAM, vous n'avez pas à déclarer ces études à l'étranger.